

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 70 (1925)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Notre programme de rédaction pour 1926. — Les principaux objets d'instruction du moment actuel : liaison des armes ; réforme des règlements ; littérature militaire. — Un débat contradictoire au sujet du désarmement de la Suisse. — Promotions dans le haut commandement.

Consacrons cette dernière chronique de l'année à entretenir les lecteurs de la *Revue militaire suisse* de ses espérances pour 1926. Cet exposé de fin d'exercice annuel est une tradition que nous croyons utile ; en même temps qu'elle est un trait d'union entre hier et demain et une récapitulation des objets qui doivent retenir particulièrement l'attention aujourd'hui, elle favorise ce contact intellectuel entre lecteurs et rédaction qui fait de la *Revue* une œuvre de coopération et de féconde camaraderie.

Le programme de 1925 a poursuivi, entre autres, l'enseignement des liaisons tactiques, soit en rappelant l'attention, qui s'en écartait un peu trop ces dernières années, sur l'artillerie, plus que jamais **une** arme essentielle du champ de bataille, soit en se joignant à l'étude encore incomplète du service de renseignements poursuivie dans nos écoles et cours militaires. Cette partie du programme sera continuée en 1926, car **elle** n'est point épuisée.

La *Revue militaire suisse* a profité de l'introduction du fusil-mitrailleur pour retenir spécialement l'attention des officiers sur le nouvel engin. Il convient maintenant de s'enquérir plus à fond de son emploi tactique et des exigences qu'il pose au commandement des petites unités d'infanterie. La *Revue* espère trouver dans le personnel d'instruction, auquel elle ne s'est jamais adressée en vain, des collaborateurs qui voudront bien l'aider dans cette tâche.

Troisième domaine d'instruction : l'aviation. Appliquant la méthode à laquelle elle s'est toujours efforcée de rester fidèle, la *Revue militaire suisse* se propose d'accompagner de ses études théoriques les travaux pratiques de la cinquième arme. Celle-ci appartient, plus que n'importe quelle autre, à la guerre de l'avenir. Son action doit être liée à celle des autres armes et au commandement de toutes, autant que l'artillerie demande à être liée à l'infanterie, le génie à

l'artillerie et à l'infanterie, ou la cavalerie à la conduite des unités mixtes. Notre table des matières de 1925 fait voir le début de cette préoccupation d'instruction nouvelle. Celle-ci sera développée en 1926.

Dans les mêmes conditions, nous espérons pouvoir développer le chapitre de l'automobilisme.

Enfin, l'important examen de la réforme des règlements sera continué. Cette réforme devient urgente de plus en plus. Tout le monde la réclame. Il importe de mettre un terme, le plus tôt possible, à la période de transition et d'hésitation où nous sommes.

Greffant sur tous ces objets, et pour en accroître la connaissance, nous désirons continuer la réforme de notre bulletin bibliographique, qui n'a été qu'esquissée en 1925. Jusqu'ici, il a surtout servi à tenir le lecteur au courant du mouvement littéraire militaire en général. Cette mission ne doit pas être perdue de vue. D'autre part, il a commencé à grouper quelquefois des ouvrages connexes, de façon à marquer l'état présent de certains objets d'étude déterminés. Il l'a fait en matière d'histoire de la guerre européenne et de stratégie, disciplines qui serrent de trop près l'instruction militaire générale pour n'être pas rappelées lorsque l'occasion s'offre de le faire utilement.

Ce qui a été fait pour l'histoire de la guerre et la stratégie, on se propose de l'essayer pour les publications qui sont de nature à intéresser plus spécialement les jeunes officiers et à leur faciliter l'acquisition des connaissances utiles à l'exercice de leurs fonctions.

Il va sans dire, au surplus, que d'une manière générale, nous ne négligerons pas les objets d'actualité. Comme par le passé, ils continueront à contribuer à la variété des livraisons, servant, entre autres, d'aliment à la chronique suisse.

Pour sa réalisation, ce programme, plus vaste qu'il n'apparaît à la simple énumération de ses articles, a besoin des efforts de nos dévoués collaborateurs, dont le zèle, la conscience et la fidélité témoignent assez de leur désir d'être les artisans encourageants du progrès de nos milices. Au nom de nos lecteurs, reconnaissants camarades qui savent apprécier la valeur de leur travail comme il le mérite, nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

Nos remerciements aussi à nos correspondants de l'étranger, qui contribuent d'une manière si précieuse à la variété des livraisons et à l'extension de notre champ d'instruction.

Et nos remerciements encore à la Société suisse des officiers et à la Section vaudoise qui, cette année-ci comme les précédentes,

n'ont pas oublié que le nerf de la guerre est indispensable à l'enseignement de celle-ci, même avant qu'aucun coup de canon ait été tiré.

* * *

Récemment a eu lieu, à Zurich, un débat contradictoire sur la question du désarmement immédiat de la Suisse. Y ont pris part : un historien, un médecin, un professeur à l'Ecole polytechnique, un juriste et un conseiller d'Etat. L'historien, un écrivain à juste titre réputé, M. le Dr Nabholz, a été seul à soutenir l'opinion du désarmement. Il l'a fait au nom des progrès de l'humanité, d'une part, des intentions de la Société des Nations, d'autre part, et de la politique suisse des arbitrages, d'une troisième part, politique dont le désarmement est une conséquence logique. Il ne faut pas dire : nous voulons la paix, et ne pas faire confiance à la paix. Il faut aider à chasser le règne de la défiance, non pas en demandant seulement aux grands Etats de la surmonter, mais en se joignant à l'effort. C'est de l'intérêt de l'humanité européenne.

Le médecin, Dr Bircher, a invoqué, en sens contraire, les données de la biologie. Tout le monde, dans tous les temps, répudie la guerre en paroles, mais, phénomène naturel, elle règne constamment dans les actes. Rien ne permet de croire que ses causes matérielles seront moins agissantes à l'avenir. La nature reste la plus forte et va son chemin, corrigeant les théories erronées si généreuses soient-elles. La terre, peu à peu, voit croître le nombre de ses habitants : on limite les effets des épidémies ; de 1870 à 1910 l'âge moyen des hommes a été prolongé de 10 années ; et, simultanément, les besoins et le désir du bien-être s'accroissent. Il faut pour les satisfaire de nouveaux et plus nombreux produits matériels, plus de charbon, des essences ; qui sait ? notre « houille blanche » peut aussi devenir un jour un objet de convoitise. La croyance en une humanité meilleure est une belle croyance, mais elle ne doit pas faire perdre de vue les réalités.

Le professeur à l'Ecole polytechnique, M. F. Bäschlin, est un adhérent à la politique suisse de la Société des Nations. Celle-ci a sanctionné notre volonté de neutralité, mais à la condition que nous soyions prêts à soutenir cette volonté par nous-mêmes et en y employant tous nos moyens. Désarmer, serait nous soustraire à la condition à laquelle nous avons souscrit.

Le juriste, Dr Weisflog, entre en lice après le moraliste et le biologiste. Les peuples ont mis en commun, chacun leur rapport dans la Société des Nations. Neutralité et amour de la paix constituent

l'apport helvétique. Mais avant de désarmer plus que nous ne le sommes, nous devons voir comment les autres peuples en agissent. L'action de la Ruhr, l'attitude de l'Italie vis-à-vis de la Grèce, l'attitude de celle-ci vis-à-vis de la Bulgarie montrent que la marge des risques de guerre n'est pas encore si réduite.

En homme pratique, M. le Conseiller d'Etat Kern s'étonne que l'historien appuie ses conclusions sur une évolution de l'humanité qui suppose l'écoulement de périodes géologiques entières. L'expérience démontre que les choses ne sont pas si rapides et qu'il ne suffit pas d'espérer une amélioration de l'esprit humain pour négliger, en attendant, la protection de notre pays.

Il n'y a pas eu de vote de résolution ; on s'est contenté d'échanger des idées ; mais cet échange a établi que, sur un point, l'accord était assuré, à savoir que la politique de défense nationale de la Suisse ne fait pas obstacle à la paix européenne. Certainement, le militaire même le plus militariste qu'il serait possible de découvrir en Suisse, ne contredira pas à cet égard l'historien, ni le médecin, ni le professeur, ni le juriste, ni l'homme d'Etat.

* * *

Remplaçant le colonel commandant de corps Steinbuch, décédé, le colonel-divisionnaire Biberstein a reçu le commandement du 3^e C. A. avec promotion au grade de colonel-commandant de corps.

A été nommé, à sa place, commandant de la 4^e division, le colonel Guillaume Favre, chef de l'arme de la cavalerie, avec promotion au grade de colonel-divisionnaire.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Instruction ministérielle du 28 octobre 1925 sur les désignations collectives pour les T. O. E.

De même que dans les sciences d'observation l'on attend d'avoir constaté le phénomène pour chercher à l'expliquer, sans rien tenter au préalable pour le prévoir, ainsi, dans l'armée, on a coutume d'attendre que la nécessité impose certaines mesures pour que l'idée vienne de les réglementer.

C'est ce qui se passe aujourd'hui à propos des envois importants d'unités constituées auxquels il a fallu procéder récemment, tant au Maroc pour contenir Abd-el-Krim jusqu'à la saison des pluies, qu'en Syrie pour réparer par la force les fautes politiques du général Sarrail.

Devant l'urgence des événements, on avait prélevé au hasard, sans règles bien déterminées parmi les troupes indigènes stationnées en Europe ; puis, celles-ci épuisées, parmi les régiments français de la métropole. Disons-le : il se produisit alors quelques bousculades et pour éviter qu'elles n'eussent tendance à dégénérer, on dut en quelque sorte escamoter les désignations.

Cela me rappelle le spectacle qu'offraient en Grèce, environ l'an 1918, les trains militaires formés en Attique, à destination du front de Salonique. On bourrait les compartiments de poilus hellènes, bien instruits, habillés de neuf, abondamment pourvus en vivres du sac, de réserve, de route et de débarquement ! Par surcroît de précaution, on fermait à double tour les portes des wagons et on recommandait aux officiers d'exiger, dans leurs convois, la plus stricte discipline. Rien n'y faisait. Dès Thèbes, des hommes manquaient à l'appel. En Thessalie, le train s'était allégé de moitié. Les fourrés de l'Olympe agrippaient un nouveau quart de l'effectif. Et le général Guillaumat se désolait que la mission française de Grèce lui envoyât si peu de monde pour tant de wagons qu'il avait mis à sa disposition !

Je dois à la vérité de dire que tous les disparus se retrouvaient à quelques jours de là à Athènes, prêts à prendre part à une nouvelle période d'instruction militaire : il n'y avait pas un déserteur parmi eux...

Quoiqu'il en soit, chez nous, une instruction ministérielle portant la date du 28 octobre 1925 et la mention *Très Urgent* (?) a été établie par le premier bureau de l'état-major de l'armée en vue de déterminer les règles qu'on appliquera désormais en cas de désignation collective pour les théâtres d'opérations extérieurs, par unités constituées. Jusqu'ici on ne s'était occupé que des relèves individuelles. La situation paisible au Maroc et aux pays du Levant faisait considérer ces régions comme de simples garnisons lointaines et un roulement entre militaires isolés paraissait suffire pour la satisfaction des besoins en recrutement de ces garnisons.

Mais avec l'affaire d'Abd-el-Krim, la situation s'est modifiée du tout au tout. Le répit actuel n'est dû qu'à l'inclémence de la saison. Dès le printemps prochain, de nouvelles opérations actives s'ouvriront vraisemblablement et dès à présent l'on a voulu prendre certaines précautions en vue de l'envoi des renforts qui seront à coup sûr nécessaires.

L'instruction en question stipule que tous les militaires, à quelque catégorie qu'ils appartiennent et quelle que soit leur situation propre, dès l'instant qu'ils figurent sur les contrôles de l'unité désignée

pour un T. O. E., sont tenus au départ. Cette prescription si logique et si naturelle, on a peine à comprendre qu'elle souffre tant d'exceptions énumérées sitôt après qu'elle a été prononcée : inaptes et malades, passe encore ; mais dispenser les hommes détachés, les soldats mariés avec ou sans enfants, ceux qui ont déjà un frère aux T. O. E., etc., ce sont là, semble-t-il, mesures favorables à bien des escapades...

Toutefois, le plus intéressant de cette instruction, ce sont les articles concernant la constitution organique des unités désignées pour le départ. A ce point de vue, deux méthodes sont indiquées :

— Ou bien le corps de troupe ou unité formant corps partira en entier. Dans ce cas, l'effectif prescrit sera réalisé au moyen des ressources du corps et, en cas de déficit, par des prélèvements effectués sur d'autres corps au moyen des volontaires ou des tours de départ individuels ;

— Ou bien une fraction seulement de corps de troupe ou unité formant corps partira. Dans ce cas, la fraction sera fournie tout entière par le corps que désignera le ministre et dans l'intérieur de ce corps, c'est par tirage au sort que se fera la désignation de la fraction.

En cas d'envoi d'une unité d'ordre supérieur au corps de troupe, la constitution de la grande unité en groupement de commandement sera réglée par des instructions particulières de l'état-major de l'armée.

Tels sont les moyens indiqués. Ils n'ont rien de particulièrement original et rappellent, à quelques modalités d'exécution près, les procédés classiques employés sous le second empire : pour la campagne de Crimée, les corps partirent à deux bataillons pleins, complétés par le troisième bataillon restant en France comme dépôt ; pour la campagne d'Italie de 1859, des corps emmenèrent leurs trois bataillons complétés par des prélèvements individuels sur tous les corps de l'armée non désignés pour partir. C'étaient alors les seuls modes envisagés pour une mobilisation de l'armée française et l'on sait toute la confusion qui en naquit lorsqu'il fallut procéder à la mise sur pied de guerre générale en 1870.

Aujourd'hui, il n'en irait plus de même. La mobilisation générale est préparée dans ses moindres détails. L'on nous promet mieux encore : une mobilisation nationale, économique, agricole, financière et *tutti quanti*. On ne peut cependant s'empêcher de songer que les mobilisations partielles exigées par les opérations du Maroc ou en Syrie n'apporteraient une gêne sensible à la bonne exécution d'une mobilisation générale. Et c'est pourquoi il en est des opérations extérieures comme des plaisanteries : les meilleures sont toujours les plus courtes.